

2.5 - La signalétique directionnelle

Expériences : aménagements extérieurs

mise à jour: 23/01/2013



La signalétique doit répondre à trois fondamentaux :

- être visible : les panneaux doivent être vus immédiatement à partir des points stratégiques (le panneau d'entrée depuis le parking, et notamment les places réservées, le jalonnement de l'itinéraire aux intersections pour ne pas mettre en difficulté les personnes handicapées sur une partie de parcours non adaptée) ;
- être lisible : faire attention à la hauteur des panneaux et s'assurer que l'on peut s'en approcher suffisamment. Les couleurs doivent être contrastées et les polices les plus simples possible ;
- être compréhensible : en évitant de multiplier les informations et en ayant recours aux pictogrammes, en particulier en pensant au public avec handicap mental (cf 3.4).

La signalétique directionnelle doit être répartie de façon homogène sur l'ensemble du site et notamment lors de tout changement de direction. Elle doit recourir tant que possible à des icônes simples pour être comprise rapidement. En particulier quand il s'agit de signaler un danger, le recours aux pictogrammes normalisés s'impose.

Pour la lisibilité à 1 mètre, il est recommandé d'utiliser des lettres de 30 mm de hauteur, et des pictogrammes de 50 mm. Pour une lisibilité à 5 mètres, il faut 150 mm pour les lettres et 250 pour les pictogrammes. Pour les déficients visuels, un point d'appel à la vigilance s'impose au sol pour annoncer un panneau en relief.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB